

# PLAN D'ACTION

## Audit de performance portant sur les activités de mesurage des bois récoltés dans les forêts du domaine de l'État

BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

RECOMMANDATION	ACTION	ÉCHÉANCIER
<b>MANUEL ET MÉTHODES DE MESURAGE</b>		
Revoir et simplifier le <i>Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État (Manuel)</i> , notamment en évaluant la pertinence de conserver, ou non, autant de méthodes, le tout en considérant les répercussions sur les revenus.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Analyser les méthodes de mesurage présentées dans le <i>Manuel</i> et analyser la pertinence de les conserver en fonction de leurs utilisations par la clientèle et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au cours des cinq dernières années.</li><li>➤ Analyser les méthodes utilisées dans les provinces limitrophes afin de voir si une méthode plus simple pourrait être utilisée.</li><li>➤ Faire approuver les modifications retenues par les autorités.</li><li>➤ Modifier le <i>Manuel</i> en fonction des modifications approuvées.</li></ul>	Octobre 2022 Novembre 2022 Janvier 2023 Mars 2023
Évaluer la pertinence de continuer à mesurer, avec la même intensité que présentement, tous les types de bois, le tout en restant statistiquement représentatif sur le long terme.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Évaluer si l'intensité de l'échantillonnage est toujours pertinente au regard des risques rattachés aux différents types de bois et valider la possibilité de mesurer plus de volumes avec les données actuelles.</li><li>➤ Produire un profil de l'évolution du nombre de projets de mesurage depuis l'avènement du Bureau de mise en marché des bois.</li><li>➤ Faire approuver les modifications retenues par les autorités.</li><li>➤ Modifier le <i>Manuel</i> en fonction des modifications approuvées.</li></ul>	Décembre 2022 Septembre 2022 Janvier 2023 Mars 2023
<b>PLANS DE CONTRÔLE ET COHÉRENCE DANS LES AUTRES DOCUMENTS</b>		
Tenir compte des facteurs de risques additionnels lors de l'établissement du nombre de vérifications requises par les plans de contrôle régionaux (PCR).	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Déterminer les facteurs de risques à considérer dans l'établissement du nombre de vérifications requises par PCR.</li><li>➤ Faire approuver les facteurs de risques retenus par la Table des directeurs de la gestion des forêts (TDGfO).</li><li>➤ Modifier (le cas échéant) les calculs pour l'atteinte des cibles des PCR.</li></ul>	Décembre 2022 Janvier 2023 Avril 2023
S'assurer que le nombre de vérifications demandées est statistiquement représentatif pour les besoins à combler afin d'en garantir la suffisance.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Réaliser une étude statistique afin de valider que le nombre de vérifications est statistiquement valable.</li><li>➤ Modifier le nombre de vérifications (le cas échéant) afin qu'il soit représentatif des résultats de l'étude.</li></ul>	Décembre 2022 Avril 2023
Clarifier les procédures de vérification.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Consulter les vérificateurs-mesureurs pour faire ressortir les clarifications nécessaires dans les procédures de vérification.</li><li>➤ Modifier les PCR afin de les clarifier.</li></ul>	Mars 2023 Avril 2023
Harmoniser le vocabulaire entre le <i>Manuel</i> , les PCR, l'outil technologique Vérif, le système Mesuboïs et les rapports.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Relever les différences de vocabulaire dans les différents documents (<i>Manuel</i>, PCR, le Vérif, Mesuboïs et les rapports).</li><li>➤ Apporter les corrections nécessaires.</li></ul>	Juin 2023 Septembre 2023
S'assurer que l'outil Vérif reflète les PCR.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Une fois les procédures de vérification clarifiées et le vocabulaire harmonisé, analyser les écrans du Vérif afin de s'assurer que ceux-ci reflètent bien les PCR.</li></ul>	Décembre 2023
Former les vérificateurs-mesureurs en fonction des changements effectués.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Pour chaque système ou document pour lequel le vocabulaire a été harmonisé, produire une annexe qui présente les modifications apportées.</li><li>➤ Transmettre l'annexe aux vérificateurs-mesureurs pour leur présenter les changements.</li></ul>	Décembre 2023 Décembre 2023
Restreindre la capacité de modifier les cibles de vérification au(x) responsable(s) des PCR.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Établir le profil provincial des cibles de vérification qui ont été modifiées par les vérificateurs-mesureurs.</li><li>➤ Élaborer un processus qui permet de restreindre la capacité de modifier les cibles et le faire approuver par la TDGfO.</li><li>➤ Mettre en place le processus retenu.</li></ul>	Septembre 2022 Janvier 2023 Avril 2023
<b>COMPÉTENCES DES VÉRIFICATEURS-MESUREURS</b>		
S'assurer de la compétence des vérificateurs-mesureurs (y compris la mise à jour de leurs connaissances).	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Élaborer un plan de formation continue pour les vérificateurs-mesureurs.</li><li>➤ Produire un guide du vérificateur-mesureur.</li><li>➤ Déployer le plan de formation pour les vérificateurs-mesureurs.</li></ul>	Mars 2023 Octobre 2023 Décembre 2023
Revoir les processus de contrôle de la qualité élaborés par la Direction générale de la coordination de la gestion des forêts (DGCGfO) de manière à s'assurer qu'ils répondent aux attentes, et les bonifier, au besoin.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Définir un programme d'audit annuel afin d'assurer une cohérence provinciale et la conformité dans l'application du processus de vérification du mesurage. Ce programme devra assurer au moins une vérification de chacun des vérificateurs-mesureurs sur un horizon de trois ans, et des plans d'action devront être déployés afin de corriger les lacunes constatées dans le cadre des audits.</li></ul>	Novembre 2022
Déployer les processus de contrôle de la qualité et s'assurer de leur efficacité.	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Déployer le programme d'audit.</li><li>➤ Évaluer l'efficacité du programme d'audit.</li></ul>	Décembre 2022 Septembre 2023

RECOMMANDATION	ACTION	ÉCHÉANCIER
<b>COMPÉTENCES DES VÉRIFICATEURS-MESUREURS (suite)</b>		
Évaluer la possibilité de revoir l'organisation du travail des vérificateurs-mesureurs afin d'assurer un degré minimal de connaissances et d'expertises pratiques en matière de vérification (application des PCR).	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Revoir l'organisation du travail dans le cadre du mesurage, notamment pour les vérificateurs-mesureurs, et convenir d'une approche optimale.</li> <li>➤ Faire approuver par le Comité de gestion des opérations régionales (CGOR).</li> <li>➤ Mettre en œuvre l'organisation du travail présentée.</li> </ul>	<p>Octobre 2022</p> <p>Décembre 2022</p> <p>Avril 2023</p>
S'assurer que les titulaires et les mesureurs comprennent et appliquent les articles du <i>Manuel</i> .	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dresser un bilan provincial des avis de non-conformité délivrés afin de faire ressortir les problèmes d'application de certains articles, le cas échéant.</li> <li>➤ Présenter le bilan aux personnes concernées et proposer des solutions pour améliorer leur application.</li> </ul>	<p>Octobre 2022</p> <p>Décembre 2022</p>
<b>GESTION DES IRRÉGULARITÉS</b>		
Réitérer l'importance, pour les vérificateurs-mesureurs, de délivrer des avis de non-conformité, lorsqu'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réitérer l'importance, pour les vérificateurs-mesureurs, de délivrer des avis de non-conformité, lorsqu'il y a lieu, annuellement à l'occasion des rencontres du comité de mesurage (COMES).</li> <li>➤ Intégrer la vérification du processus de gestion des avis de non-conformité au programme d'audit.</li> </ul>	<p>Mars 2022</p> <p>Avril 2023</p>
Baliser, documenter et déployer le processus d'escalade dans la gestion des avis de non-conformité et veiller à son application.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir un processus d'escalade pour la délivrance des avis de non-conformité externes ou pour le plan correcteur de l'activité de mesurage.</li> <li>➤ Former les vérificateurs-mesureurs au nouveau processus (intégrer le processus au programme de formation).</li> <li>➤ Déployer le Processus de délivrance des avis de non-conformité externes et des plans correcteurs pour l'activité du mesurage.</li> </ul>	<p>Décembre 2022</p> <p>Mars 2023</p> <p>Avril 2023</p>
Réitérer l'importance de soulever formellement les avis de non-conformité afin de respecter les exigences mentionnées aux PCR.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire un rappel annuellement lors d'une rencontre de la TDGFo, présenter un bilan provincial de la délivrance des avis de non-conformité et définir les pistes d'amélioration, s'il y a lieu.</li> </ul>	<p>Annuellement à partir de juin 2023</p>
Baliser, formaliser et documenter le processus de sélection des dossiers à envoyer à un enquêteur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer un processus provincial de sélection des dossiers pour enquêtes.</li> <li>➤ Faire approuver et déployer le processus.</li> </ul>	<p>Décembre 2022</p> <p>Mars 2023</p>
<b>SYSTÈMES, APPLICATION, LOGICIEL</b>		
Équiper les vérificateurs-mesureurs d'outils qui faciliteront leur travail et qui offriront une information plus fiable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renouveler les outils informatiques (tablette) dans les régions.</li> </ul>	<p>Mars 2022</p>
Évaluer si des outils plus performants pourraient être utilisés pour améliorer l'efficacité du travail des vérificateurs-mesureurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyser les outils disponibles en fonction des exigences de Mesure Canada (autres provinces).</li> <li>➤ Faire une proposition à la suite de l'analyse effectuée.</li> </ul>	<p>Septembre 2023</p> <p>Décembre 2023</p>
Mettre un mécanisme en place pour s'assurer que les logiciels utilisés par les titulaires répondent en tout temps aux besoins et aux critères de contrôle requis par le MFFP afin d'éliminer ou de diminuer le travail de vérification fait par les vérificateurs-mesureurs sur l'exactitude des données transmises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluer les mécanismes d'homologation de logiciels à la disposition du MFFP.</li> <li>➤ Faire une proposition en fonction de l'évaluation réalisée.</li> </ul>	<p>Décembre 2023</p> <p>Février 2024</p>
Élaborer des plans de reprise informatique et de continuité des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aviser la Direction générale des ressources informationnelles (DGRi) de ce besoin (développement des plans de reprise informatique).</li> <li>➤ Mettre en œuvre le plan de reprise informatique élaboré et intégrer cette exigence au dossier d'affaires.</li> </ul>	<p>Mars 2022</p> <p>Août 2023</p>
Évaluer si les connaissances des utilisateurs principaux (pilote(s), <i>master user</i> ) et des administrateurs et la capacité de relève offerte permettent une utilisation optimale et à long terme du système Mesuboïs et de l'outil technologique Vérif.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluer et intégrer à la solution de Mesuboïs 2.0, le cas échéant.</li> </ul>	<p>Août 2023</p>
Moderniser le système Mesuboïs et l'outil technologique Vérif afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins. Il serait alors possiblement plus facile de former des utilisateurs principaux et des administrateurs et d'élaborer un plan de reprise informatique et de continuité des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Produire un document d'opportunité en vue du renouvellement de Mesuboïs.</li> <li>➤ Produire un dossier d'affaires en vue du choix d'une solution d'affaires adaptée.</li> <li>➤ Obtenir les autorisations ministérielles et gouvernementales.</li> <li>➤ Concevoir et livrer la solution d'affaires.</li> </ul>	<p>Août 2022</p> <p>Août 2023</p> <p>Décembre 2023</p> <p>Juin 2025</p>
Évaluer si l'outil technologique Impromptu doit être remplacé et, le cas échéant, si les fonctionnalités devraient, par exemple, être intégrées dans Mesuboïs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Évaluer en fonction des utilisateurs et définir les besoins, s'il y en a (Impromptu).</li> </ul>	<p>Décembre 2022</p>
Formaliser les procédures de gestion des accès et s'assurer qu'elles sont appliquées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présenter, diffuser et appliquer le Guide sur la procédure de gestion des accès.</li> </ul>	<p>Mai 2022</p>
<b>REDDITION DE COMPTES</b>		
Définir les besoins relativement à la reddition de comptes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bonifier la reddition de comptes actuelle afin qu'elle présente annuellement aux autorités l'atteinte des résultats complets liés au mesurage des bois.</li> </ul>	<p>Octobre 2022</p>
Prévoir une reddition de comptes officielle et complète et la présenter aux autorités du MFFP selon le calendrier prévu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définir les indicateurs et le calendrier en vue de la reddition de comptes bonifiée.</li> <li>➤ Effectuer une première reddition de comptes officielle et complète.</li> </ul>	<p>Décembre 2022</p> <p>Mai 2023</p>
Clarifier le rapport Bilan de la vérification de mesurage (lien avec les PCR et explications permettant de comprendre comment interpréter le rapport).	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Analyser et documenter le rapport actuel pour en faire ressortir les besoins d'amélioration et de clarification.</li> <li>➤ Produire un rapport amélioré.</li> </ul>	<p>Décembre 2022</p> <p>Mai 2023</p>